

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.06.2023

Version : 1.0 (FR)

Révision : 20.06.2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Jet Filler

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Produit d'étanchéité. Enduit.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (tijdens kantooruren)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive (CE) n° 1272/2008.

Mention d'avertissement

Non applicable.

Mentions de danger

Non applicable.

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

EUH 208 Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] & Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique.

EUH 210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE)n° 1272/2008	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Silice	231-545-4	7631-86-9	0.1 - <1	Aucune donnée disponible		01-2119379499-16-XXXX
Benzisothiazoline-3-one[BIT]	220-120-9	2634-33-5	0.01 - <0.05	Acute Tox. 4(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Skin Sens. 1(H317) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 2(H330) Aquatic Chronic2 (H411) (M Factor Acute =1)	Skin Sens. 1 : C>=0.05%	01-2120761540-60-XXXX
mélange de 5-chloro-2-méthyl- 2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	611-341-5	55965-84-9	<0.0015	Acute Tox. 3(H301) Acute Tox. 2(H310) Acute Tox. 2(H330) Skin Corr. 1C(H314) Eye Dam. 1(H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic1 (H410) M Factor Acute =100 M Factor Chronic = 100	Eye Irrit. 2 : 0.06%<=C<0.6 % Skin Corr. 1B : C>=0.6% Skin Irrit. 2 : 0.06%<=C<0.6 % Skin Sens. 1 : C>=0.0015%	01-2120764691-48-XXXX

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >= 0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Après inhalation :

Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Après ingestion :

Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs. Dioxyde de carbone (CO₂). Dioxyde de silicium.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ventiler la zone. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre le gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique
Verre 65997-17-3	-	TWA: 10 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Niveau dérivé sans effet (DNEL)	
Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)	
Type	Travailleur à long terme, effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	6.81 mg/m ³
Type	Travailleur à long terme, effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	0.966 mg/kg pc/jour
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	
Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)	
Type	Consommateurs à long terme, effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	1.2 mg/m ³

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Type	Consommateurs à long terme, effets systémiques sur la santé
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	0.345 mg/kg pc/jour

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	4,03 µg/l
Eau de mer	0,403 µg/l
Usine de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
Sédiments d'eau douce	49,9 µg/l
Sédiments marins	4,99 µg/l
Terrestre	3 mg/kg de masse sèche

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre P2).

Protection des yeux: Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des

lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection du corps: Vêtements de protection adaptés.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Solide
Couleur:	Multiples
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	7 - 9
Changement d'état :	
Point de fusion:	0 °C
Point d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Non déterminé.
Danger d'explosion:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité:	0,60
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Miscible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	> 21 mm ² /s

9.2 Autres informations :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter : Protéger contre le gel.

10.5 Matières incompatibles: Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes : aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50, voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Silice 7631-86-9	=7900 mg/kg (Rattus)	> 5000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	>2.2 mg/L (Rattus) 1 h
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	=670 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	=53 mg/kg (Rattus)	LD50 = 87.12 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Silice 7631-86-9	EC50: =440mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =5000mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	EC50: =7600mg/L (48h, Ceriodaphnia dubia)		
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	EC50 3Hr 13mg/l (activated sludge) (OECD 209)	-	-	-	1	
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	EC50 (72h) =0.048 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211)	-	EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)	100	100

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



12.2 Persistance et dégradabilité :

Informations sur les composants			
Silice (7631-86-9)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	0.7	6.95
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	-	3.6

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Nom chimique	Evaluation PBT et vPvB
Silice 7631-86-9	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	La substance n'est pas PBT/vPvB
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés : éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés : ne pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets : 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

Autres informations : les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes.

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet.

Polluants organiques persistants

Sans objet.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3:

H301 Toxique en cas d'ingestion
H302 Nocif en cas d'ingestion
H310 Mortel par contact cutané
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H318 Provoque de graves lésions des yeux
H330 Mortel par inhalation
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE: Exposition à long terme.
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE: Exposition à court terme.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL: European threshold limit value
VLE: Threshold Limiting Value.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List